



DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

3^{ème} PLAN de Développement

de l'Activité CANOE-KAYAK

2011 - 2018

11/04	Révision	P.Caillebotte			C
09/04	Refonte	P.CAILLEBOTTE	J.DESPAX	S.BRIDOT	B
09/02	Edition originale	G.RAVEL	P.CAILLEBOTTE	J.DESPAX	A
Date	Objet de la révision	Président	Trésorier	Secrétaire	Rev.



Association Loi 1901 - Siret : 398 010 660 00015
 APE : 926C- Etablissement APS N°007 97 ET 0010

SOMMAIRE

1.	OBJET	4
2.	PERIODES	4
3.	UN CONSTAT	4
4.	DEUX PLANS DEPARTEMENTAUX QUI ONT TRANSFORME UNE ACTIVITE CONFIDENTIELLE	4
4.1.	La gestion des débits	5
4.2.	Les clubs, les athlètes, la formation de cadres et les scolaires	5
4.2.1.	Quelques chiffres.....	5
4.2.2.	Les clubs.....	6
4.2.3.	Le centre d'entraînement départemental d'Aubenas.....	6
4.2.4.	Equipe départementale	7
4.2.5.	La formation des cadres	7
4.2.6.	L'animation scolaire.....	7
5.	LE TROISIEME PLAN, UNE SUITE LOGIQUE, NECESSAIRE, ATTENDUE.	8
5.1.	Quels objectifs ?	8
5.2.	Quels partenaires ?	8
5.3.	Quelles actions ?	8
5.3.1.	Pérenniser l'activité.....	8
5.3.2.	Terminer l'équipement des clubs	9
5.3.3.	Doter les clubs de moyens matériels	9
5.3.4.	Des bassins d'initiation et d'entraînement	9
5.3.5.	Renforcement de la sécurité	11
5.3.6.	Développer la pratique « eau plate »	12
5.3.7.	Communiquer.....	12
5.4.	De nouveaux moyens matériels et humains	13
5.4.1.	Moyens humains	13
5.4.2.	Moyens matériels	14
6.	FINANCEMENT, RECAPITULATIF	14
6.1.	Terminer l'équipement des locaux des clubs	14
6.2.	Doter de locaux les autres clubs.....	15
6.3.	Doter les clubs et le comité de moyens de logistique	16
6.4.	Doter les clubs et le comité de moyens de navigation.....	17
6.5.	Bassins de proximité	17
6.6.	Signalétique et information	18
6.6.1.	Bassins très fréquentés	18

6.6.2.	Bassins moins fréquentés	18
6.7.	Equipement des barrages	19
6.8.	Communiquer	19
6.9.	Personnel et fonctionnement	20
7.	RECAPITULATIF FINANCIER	21

1. Objet

Le présent document a pour objectif de présenter le 3^{ème} plan de développement du canoë-kayak du département de l'Ardèche.

Il a été réalisé par le Comité Départemental de Canoë Kayak de l'Ardèche.

Ce projet a fait l'objet d'une première version diffusée en 2002. Du fait de la création de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires. La mise en place de ce plan a été différée car certaines actions envisagées ici interfèrent potentiellement avec ses objectifs. Cette première version faisait aussi le bilan qualitatif des deux premiers plans.

2. Périodes

Les premier et deuxième plans départementaux de développement du canoë kayak en Ardèche se sont succédés de 1986 à 2001. Ce 3ème plan est destiné à conforter le travail accompli dans le cadre des deux premiers, et à le compléter. Son déroulement est programmé de 2011 à 2018.

3. Un constat

Avec une estimation portant sur 260.000 journées de pratique, le canoë kayak est, pour l'Ardèche, un atout économique majeur. Si nous avons eu la chance d'hériter d'un patrimoine hydrographique particulièrement favorable aux activités nautiques en général et plus particulièrement au canoë et au kayak, le travail de nos prédécesseurs, la coopération entre bénévoles, élus et professionnels ont largement contribué à asseoir la réputation de notre département dans ce domaine.

La sélection olympique de deux de nos athlètes et la magnifique médaille d'or obtenue en kayak slalom par Benoît PESCHIER à Athènes sont venus récompenser ce travail et ont servi, de façon extraordinaire, à faire connaître le département.

4. Deux plans départementaux qui ont transformé une activité confidentielle

A l'issue de deux plans départementaux menés à bien grâce au travail des licenciés, des bénévoles, des cadres techniques, à l'investissement des collectivités locales, territoriales, à la participation des services de l'état, quel bilan peut-il être dressé ?

La sécurité et les aménagements :

- Seize barrages ont été équipés de glissières, grâce en particulier aux renouvellements d'autorisations administratives.
- Les arrêtés de navigation, établis en concertation avec les différents utilisateurs de l'eau et les services de l'état renforcent la sécurité, notamment dans le cadre de la pratique touristique.
- Une signalétique décrivant les itinéraires les plus fréquentés a été mise en place sur certains parcours et en projet sur d'autres.
- La gestion des débits d'eau participe activement à la sécurité des usagers sur les cours d'eau régulés par les barrages.

- Les clubs ont renouvelé leur matériel, notamment les « aides à la flottabilité », conformément à la mise en place des normes européennes

4.1. La gestion des débits

Jusqu'en 2002, des conventions signées entre le Conseil Général, E.D.F. le Comité Départemental de Canoë Kayak et en concertation avec la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et Protection des Milieux Aquatiques, ont permis de régir et optimiser les lâchers d'eau sur l'Ardèche, le Chassezac et l'Eyrieux

Un planning des lâchers était établi chaque année pour les deux premiers cours d'eau, respectivement régulés par Pont de Veyrières et Les Salettes, propriétés du département. Ainsi pouvaient être organisées des manifestations touristiques et sportives de qualité aux retombées économiques et / ou médiatiques importantes pour notre département. La plus célèbre d'entre elles est le Marathon International des Gorges de l'Ardèche, la plus ancienne le critérium de l'Eyrieux.

4.2. Les clubs, les athlètes, la formation de cadres et les scolaires

4.2.1. Quelques chiffres

L'Ardèche compte 13 clubs affiliés à la fédération française de canoë kayak

Club	1994	2003	2010
Annonay	56	48	50
Aubenas	74	18	15
Bourg St Andéol	32	32	53
Largentière	32	22	13
Le Pouzin	16	30	29
Eyrieux CK	74	66	33
St Martin d'Ardèche	0	36	10
Tournon	48	49	48
Vallon Pont d'Arc	38	137	108
Vals eaux vives	15	17	13
Les Vans	0	11	0
Viviers	20	10	11
Voguë			22
Total	405	519	405

Avec 405 licenciés environ, l'Ardèche se classe au deuxième **rang** des départements de la région Rhône Alpes, juste après la Savoie (450). La géographie, le réseau hydrographique ou les conditions météorologiques n'expliquent qu'en partie cette situation. Au delà des aménagements décrits plus haut, l'Ardèche se singularise dans l'accompagnement des jeunes, depuis le débutant jusqu'à l'athlète de haut niveau.

Les titres temporaires fédéraux (3100 en 2010), représentent la pratique occasionnelle dans les clubs lors d'animations diverses, telles que les accueils de groupes, les manifestations de masse (Marathon de l'Ardèche). C'est aussi le reflet d'un certain travail des clubs et d'une autre approche envers les non licenciés.

La saison 2004/05 a vu l'affiliation d'un nouveau club à St Germain sur l'Auzon et 2010 la création d'un club à Les Vans

4.2.2. Les clubs

Au delà des chiffres, des différents types de pratique, la coupe des jeunes symbolise le dynamisme de nos clubs. De ces épreuves, réunissant les plus jeunes athlètes du département, sont issus tous nos meilleurs éléments. Les clubs et la coupe des jeunes forment la base de cette pyramide à la cime de laquelle FARGIER, AYMARD, PIGERON, BONNETAIN en descente, les frères PESCHIER, les frères LAMY, les frères NEIME, BERSINGER, PIERRON en slalom, OLLA et VERNET, en course en ligne, ont côtoyé ou côtoient les plus grands du CANOE KAYAK national ou international.

La médaille d'or de Benoît PESCHIER, aux jeux olympiques d'Athènes 2004, en Kayak homme slalom, est l'événement phare qui vient récompenser tout ce travail accompli dans les clubs, le comité départemental et les autres structures fédérales

4.2.3. Le centre d'entraînement départemental

Situé à AUBENAS, ses titulaires, des jeunes issus des clubs du département, au nombre moyen de 10, sont scolarisés dans les lycées d'Aubenas. Le centre d'entraînement est en quelque sorte l'interface entre les clubs, la coupe des jeunes et les pôles espoirs ou pôles France. FARGIER, AYMARD, PIGERON, les frères PESCHIER et LAMY, BERSINGER, PIERRON ont été membres de ce centre. Partis vers la faculté ou le monde du travail, ces athlètes représentent notre département au plus haut niveau national ou international. Ils ont été remplacés par des athlètes en devenir, prouvant le bien fondé de cette structure dont l'existence et le fonctionnement sont dus aux importants efforts consentis par le Conseil Général de l'Ardèche.

En raison de la diversité des pratiques en compétition (slalom, course en ligne, descente), du large éventail des activités présentes au niveau départemental, de l'accompagnement des athlètes, de la détection des jeunes espoirs, du développement de la pratique scolaire, de l'aide vers les clubs, il est nécessaire de compléter le temps plein actuel dévolu au centre d'entraînement.

Le pôle d'entraînement départemental est unique en Rhône Alpes. Sa pérennité passait, entre autre, par une amélioration des locaux du club de l'ACKRA qui accueillent le centre. Cette extension est intervenue dans le cadre du 2^{ème} plan.

En 2007, le CDCK a impulsé l'idée de créer un Pôle Multi-sports à Aubenas. Cette idée est aujourd'hui reprise par le Conseil Général et semble recevoir l'appui du Conseil Régional.

4.2.3.1. Objectifs sportifs du centre d'entraînement

Affirmer sa vocation de tremplin vers le haut niveau :

- au niveau national :
 - qualification d'athlètes en cadets
 - égaler les performances des anciens membres du centre (podiums et titres)
- au niveau international :
 - qualifications aux championnats du monde junior slalom
 - qualifications aux championnats du monde junior descente

4.2.3.2. Objectifs à long terme, dépassant le strict cadre du centre d'entraînement départemental

- Championnats d'Europe
- Championnats du monde (junior et senior)
- Sélections aux JO

4.2.4. Equipe départementale

A l'interface des clubs et du centre d'entraînement l'Equipe Départementale permet aux jeunes athlètes de trouver soutien et conseil auprès de l'éducateur sportif du Centre d'Entraînement Départemental, dans la suite logique de l'organisation des séances de détection.

4.2.5. La formation des cadres

Développer la pratique sportive et touristique ; participer au renforcement de la sécurité (éduquer, former, conseiller) ; tout cela fait partie des missions du Comité. La formation de cadres techniques, compétents, diplômés est une des tâches importantes du Comité. Chaque année, des stages de formation d'initiateurs, sont organisés. Les besoins et la demande de cadres sont importants. Sur ce plan là, notre devoir est de gérer le présent et de préparer l'avenir. Depuis 2009, la formation intègre le dispositif fédéral Pagaies Couleur.

Cette même année 10 moniteurs fédéraux ont participé au module fédéral d'habilitation Pagaies Couleur. En 2009, les clubs et le CED ont été dotés des classeurs pédagogiques Pagaie Couleur. En 2010 ce sont les classeurs « Environnement » qui ont complété les ressources pédagogiques des clubs et du CED.

4.2.6. L'animation scolaire

Profitant d'une situation très favorable, le bassin d'Aubenas a initié de très nombreux élèves dans les classes maternelles et élémentaires (dont Mickaël FARGIER) ou du deuxième degré. Pas moins de 2000 enfants, dans le début des années 90, ont été concernés par cette activité. Les bassins de Bourg Saint Andéol, Viviers, Vallon ont aussi bénéficié de cette dynamique.

Des savoirs faire remarquables, des compétences acquises, des aménagements et du matériel adapté ont permis le développement constant de l'activité jusqu'à la parution des textes de 1994.

Après un net recul dû à cette réglementation très contraignante, l'activité scolaire et les demandes vers les clubs apparaissent.

Seule une augmentation des moyens humains au niveau du Comité Départemental de Canoë Kayak de l'Ardèche et des clubs et une formation spécifique, permettront de répondre à la demande, dans le respect des textes réglementaires.

Depuis 2007, le Club Canoë Kayak de Bourg Saint Andéol, en partenariat avec le collège Marie Rivier a mis en place des classes (6^{ème} à 3^{ème}) à dominante sportive canoë kayak.

En 2010, Eyrieux Canoë Kayak a mis en place, en partenariat avec le collège de l'Eyrieux de Saint Sauveur de Montagut une classe à dominante sportive canoë kayak.

5. Le troisième plan, une suite logique, nécessaire, attendue

5.1. Quels objectifs ?

- Pérenniser une activité
- Développer l'impact économique et social
 - Développer l'activité dans l'espace et dans le temps
 - Accroître encore et toujours la sécurité
 - Porter au plus haut les couleurs du département.

5.2. Quels partenaires ?

Le troisième plan doit aboutir pour et avec les clubs, les Ardéchois, les pratiquants, les professionnels, les différents utilisateurs de l'eau, en concertation, en collaboration avec nos partenaires institutionnels ; les collectivités locales, territoriales, les services départementaux, régionaux et nationaux de l'état, le CDOS, l'Europe et nos partenaires tels que EDF et la CNR.

5.3. Quelles actions ?

5.3.1. Pérenniser l'activité

Le Comité Départemental et les clubs s'investissent depuis longtemps dans les démarches de gestion concertée des cours d'eau : Contrats de Rivière Ardèche, Doux, Eyrieux, Ay ; projets de réhabilitation du Rhône et aménagement des contournements des barrages de dérivation

Cette implication, très affirmée, se traduit depuis 2003, par la participation au bureau du Comité de Pilotage du Contrat de Rivière Ardèche et au bureau de la Commission Locale de l'Eau qui pilote le SAGE Ardèche, au comité de pilotage du Contrat de Rivière Eyrieux Clair, aux comités consultatifs du syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche et de l'ENS Gorges du Chassezac-Bois de Païolive.

Par ailleurs, depuis 2002, le comité départemental s'investit dans deux nouvelles démarches qui s'inscrivent dans des objectifs de développement global et « durable » :

- **Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires** sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Général de l'Ardèche
- **Plan Départemental de Randonnée Nautique**, sous la maîtrise d'œuvre du Comité Régional Rhône Alpes de Canoë Kayak.

Le Comité Départemental a fait le choix d'impliquer directement ses élus bénévoles dans ces deux démarches. Ceux-ci participent à l'ensemble des réunions.

Un gros travail de recensement des parcours a été fait. 57 itinéraires ont été répertoriés (sur 140 en Rhône Alpes). Il reste à compléter et affiner les données.

Ce travail doit être complété en 2011 par l'inventaire des barrages nécessitant des aménagements pour améliorer la sécurité, leur franchissement et leur contournement.

5.3.2. Terminer l'équipement des clubs

En 2005, La maison du Canoë à Bourg St Andéol est enfin sortie de terre !!!

St Martin d'Ardèche, Vals, Les Vans, Viviers et St Germain sur l'Auzon ne possèdent pas (ou plus) de locaux à la mesure des besoins et des attentes des usagers. Les activités et le nombre d'adhérents s'en trouvent très limités. Le développement de ces structures passe inévitablement par leur dotation en locaux.

L'équipement des 5 derniers clubs du département de l'Ardèche à ne pas être dotés d'un local moderne, fonctionnel, répondant aux exigences de sécurité et sanitaires, ne peut se faire qu'au travers d'un troisième Plan Départemental de Développement du Canoë Kayak.

La labellisation des clubs passe inévitablement par la mise à disposition de locaux. En 2009, 7 clubs étaient labellisés sur 9 potentiels.

Un projet de club nautique multisports (canoë-kayak, aviron, voile) émerge à Viviers, sous l'instigation du club de canoë kayak vivarois et du club d'aviron.

5.3.3. Doter les clubs de moyens matériels

5.3.3.1. N.T.I.C.

Aujourd'hui les moyens de communication informatisés sont omniprésents. Il est nécessaire de doter l'ensemble des clubs qui, fonctionnent actuellement grâce au matériel des bénévoles. Il faut permettre à chaque club de disposer d'au moins d'un ordinateur portable et d'une imprimante (mobiles car les responsables changent !). Ce matériel sera doté de logiciel de comptabilité, de traitement de texte, de gestion de course ...

5.3.3.2. Moyens de transport

Notre discipline exige de posséder des moyens de transports humains et matériels spécifiques. Aujourd'hui, le transport des pratiquants doit être assuré en toute sécurité. Le nombre de kilomètres parcourus par chaque licencié est important et doit se faire dans un maximum de sécurité, si ce n'est de confort. Les exigences vis à vis des lois, en ce qui concerne le transport de personnes, ainsi que la nécessité de transporter notre matériel nous imposent un poste budgétaire important.

Il est inconcevable que chaque club ne puisse bénéficier de moyens de transport à la hauteur des exigences actuelles. Certains véhicules sont hors d'âge si ce n'est hors d'usage, il convient d'envisager leur remplacement.

5.3.3.3. Matériel de navigation et de sécurité

Les pratiques progressent et par conséquent le matériel de navigation évolue. Il est indispensable que les clubs puissent mettre à disposition des pratiquants des embarcations dotées du matériel pour s'initier et progresser en **toute sécurité**.

5.3.4. Des bassins d'initiation et d'entraînement

5.3.4.1. Le bassin de la Deûme à Annonay

En 1999, dans le cadre du deuxième plan, le club a été doté de locaux des plus performants. La Deûme coule au pied de ces locaux.

Actuellement le club organise ses animations de proximité et d'entraînement à St Pierre de Bœuf (bassin artificiel). Il est dommage de ne pas pouvoir profiter de la proximité de la Deûme.

Aujourd'hui le Contrat de rivière Deûme-Cance donne l'opportunité d'aménager la rivière pour permettre au club d'organiser des actions de proximité, en n'ayant pas à gérer des problèmes de transports des pratiquants et du matériel, coûteux en termes de pollution, de finances et d'énergie des cadres bénévoles ou salariés, sans parler des problèmes de risques liés à la circulation routière.

5.3.4.2. Le bassin de Le Pouzin au lieu dit « La Riquette »

Ce projet concerne un bassin d'entraînement local qui se situe à 2 kilomètres en aval de Le Pouzin, entre le canal du Rhône et le lit du vieux Rhône.

La finalité de ce bassin est de créer un outil d'entraînement de proximité pour les clubs de Le Pouzin, St Sauveur de Montagut, les clubs de la Drôme. C'est un site propice aux activités scolaires qui ne manqueront pas de se développer dans le bassin de l'Ouvèze et enfin un bassin adapté aux épreuves de coupe des jeunes dont nous avons vu l'intérêt au paragraphe 4.2.3

5.3.4.3. Le bassin de Bourg St Andéol au lieu dit « La grange écrasée »

Projet de bassin artificiel sur le vieux Rhône entre Viviers et Bourg St Andéol. Cet équipement à vocations multiples (activités fédérales, scolaires, tourisme, compétitions régionales et nationales) est un projet de collaboration entre la commune, le département, la CNR, l'Europe, les clubs de Viviers et Bourg et bien entendu le Comité. Sa situation géographique en fait un outil très intéressant à tous les niveaux :

- Importante population scolaire (Ardèche et Drôme)
- Présence de nombreux clubs (Ardèche, Drôme, Gard, Vaucluse et même Bouches du Rhône), ce qui contribuera à renforcer l'image du département de l'Ardèche.
- Proximité des gorges de l'Ardèche et donc possibilité de mettre en place une initiation efficace qui permettra d'accroître la sécurité de la pratique touristique sur la rivière Ardèche.
- Abords de l'autoroute permettant une pratique ponctuelle pour les passagers.

Ce stade d'eau vive sera complété de structures d'accueil, d'information.

Les étiages estivaux sévères que connaissent nos cours d'eau pénalisent très fortement nos athlètes en préparation pour les échéances de fin de saison sportive. Cet équipement en dérivation du Rhône apportera une réponse adaptée à cette préoccupation.

5.3.5. Renforcement de la sécurité

Le renforcement de la sécurité passe par plusieurs mesures :

5.3.5.1. Signalétique et information

C'est le maillon faible du dispositif Canoë Kayak ; il donc est urgent de se pencher sur ce problème au risque de voir le nombre d'accidents augmenter, principalement en début et fin de saison.

Bassins très fréquentés où il est urgent de mettre en place ou améliorer une signalétique informative et préventive :

- Fontaulière
- Eyrieux (à mettre en conformité)
- Beaume et Drobie
- Doux
- Ardèche (Hors réserve naturelle)
- Chassezac
- Ibie

Bassins moins fréquentés où l'installation d'une signalétique légère pourrait se faire dans un deuxième temps (liste non exhaustive) :

- Basse vallée de l'Ardèche
- Cance et Deume
- Ouvéze
- Escoutay
- Rhône
- Payre
- Ay

5.3.5.2. Equipement des barrages

Tous les bassins ardéchois ont fait l'objet d'aménagements de seuils ou barrages, qui parfois ne sont plus utilisés donc pas entretenus.

Certains barrages ou obstacles doivent encore faire l'objet d'aménagement de passes à canoë, plus simplement d'opérations d'entretien pour assurer leur franchissement ou de mise en place de servitude de « marchepied » pour permettre le contournement avec portage, en toute sécurité.

Voici la liste des barrages et obstacles, par bassin :

- Chassezac : 2 passerelles et 1 barrage sont des obstacles à la continuité du parcours entre Gravières et l'Ardèche
- Eyrieux : 5 barrages.
- Ardèche : 6 barrages pour faire la jonction entre Pont de Labeaume et le Rhône.
- Ibie : 1 barrage au lieu dit "Moulin de Noe" et 2 ponts submersibles.
- Beaume : 2 barrages et une passerelle submersible et également les vestiges d'une passerelle emportée par une crue.
- Deume et Cance : aménagement dans Annonay (bassin d'eaux vives)
- Doux : 1 barrage à équiper
- Escoutay : 3 barrages et 1 gué
- Rhône : des efforts sont à faire sur les barrages de dérivation de Arras, Glun, Beauchastel, Loriol, Rochemaure, Donzère-St Montan

5.3.5.3. Formation des cadres

Enseignement et pédagogie :

Chaque club doit s'engager dans la formation de nouveaux cadres. Le Comité Départemental de Canoë Kayak de l'Ardèche doit rappeler, démontrer cette nécessité et mettre en œuvre des sessions de formation s'Assistants Moniteurs Formateurs Pagaies Couleurs

Au delà de l'aspect technique il est nécessaire de prendre en compte la connaissance et la protection des lieux de pratique. La généralisation de l'a mise en oeuvre de l'outil pagaies couleur doit être poursuivie.

Sécurité :

En 2004 et 2009, un stage sécurité à destination des adhérents ardéchois a été mis en place. Il est nécessaire de le reconduire régulièrement, ce qui est prévu en 2011 dans le cadre des journées de la Fontaulière. Il est envisagé, ensuite, de l'ouvrir à d'autres « pratiquants » (pompiers, gendarmerie, DDJS...).

Développement durable

- Assurer une veille juridique
- Former les animateurs bénévoles et professionnels à la connaissance et à la protection des milieux de pratique
- Aider les organisateurs de manifestation à rédiger les notices d'impact
- Favoriser les pratiques de proximité
- Inciter au co-voiturage
- Mettre en oeuvre une politique de recyclage des matériels
- Militer pour accéder aux compétitions les plus proches en dépassant le concept de Régions de la FFCK
- Ouvrir les activités aux publics éloignés de la pratique sportive (4 kayaks achetés en 2008 suite à Handinautique organisé à Viviers et prêtés à l'ACKE pour l'animation Handinautick mise en place depuis cette date)

Gestion :

Les NTIC s'implantent dans les clubs, la gestion financière des clubs se complique, l'emploi de permanents conduit les bénévoles à gérer du personnel. La formation des bénévoles doit donc s'intensifier, en partenariat avec le CDOS et le CROS.

5.3.6. Développer la pratique « eau plate »

Acquisition au niveau du Comité d'une flottille de 12 kayaks de mer monoplaces qui seront prêtés aux clubs pour l'organisation de séances destinées à la promotion d'activités de découverte de la navigation sur plan d'eau et rivières faciles. Cet objectif s'inscrit pleinement dans la politique de la Fédération Française de Canoë Kayak. C'est un point fort de ce plan dans un département traditionnellement voué à la pratique en eau vive.

5.3.7. Communiquer

5.3.7.1. Se faire connaître, informer

Pour se faire connaître, pour informer, le Comité doit communiquer et utiliser des moyens modernes.

-Le CDCK c'est doté d'un site Internet, véritable portail du canoë kayak associatif ardéchois : **ckardeche.jimdo.com**

Les objectifs sont multiples

- décrire nos activités
- présenter les actions du comité
- informer sur notre réseau de clubs
- annoncer nos manifestations
- informer sur les niveaux d'eau naturels ou régulés
- informer sur les sites de pratique (réglementation, lieux, difficultés, contraintes ...)
- .../...

La mise à jour du site est assurée par l'éducateur sportif chargé de l'animation du centre d'entraînement et d'un membre du bureau.

-Edition de deux plaquettes présentant le Comité et le Centre d'Entraînement Départemental, en partenariat avec l'État, le Conseil Général, ...

-Edition d'une plaquette en partenariat avec l'État, le Conseil Général... sur la réglementation en vigueur et les consignes de sécurité.

5.3.7.2. Promouvoir notre activité par des manifestations d'envergure et de qualité

Grâce à la variété des sites, au dynamisme des clubs et au soutien de ses partenaires, le département de l'Ardèche est à même de proposer une grande variété d'épreuves parmi lesquelles :

- Manches du Championnat d'Ardèche (relancé en 2009)
- Marathon des Gorges
- Journées de l'eau vive de la Fontaulière
- Coupe de France, coupe du monde de descente sur l'Eyrieux
- autres projets

5.3.7.3. Mise en valeur des sites, signalétique et maîtrise foncière

S'il est indispensable d'accroître la sécurité par une signalétique d'information, il faut mettre en valeur nos sites de pratique nautique, nos parcours. Pour cela, il est nécessaire de créer une signalétique appropriée et s'assurer, parallèlement, la maîtrise foncière des lieux d'embarquement. Trois types d'acquisition foncière doivent être prévus :

- les accès aux bassins de proximité pour les clubs
- les accès aux parcours grand public.
- les chemins de contournement des barrages équipés ou non de passe à canoë.

5.4. De nouveaux moyens humains et matériels

5.4.1. Moyens humains

Les activités se développent, s'intensifient. La gestion du troisième plan demandera beaucoup d'investissement, qui ne pourra être totalement assuré par les bénévoles.

5.4.1.1. Conseiller technique départemental

De nombreuses actions du Comité Départemental sont engagées et gérées par les élus bénévoles. Cependant de nombreuses activités ne peuvent être

assurées que partiellement par ceux-ci car incompatibles avec leurs activités professionnelles.

Le poste de Conseiller Technique Départemental, au sein de la DDJS, a été supprimé avec le départ à la retraite du cadre, en 2007.

Aujourd'hui, la multiplication des démarches de gestion de milieu (Natura 2000, CDESI,...) et les contraintes réglementaires qui s'accroissent sont totalement portées par les bénévoles.

Il devient donc absolument nécessaire d'envisager de s'assurer les services d'un Conseiller Technique Départemental, chargé de mission multi compétences (canoë kayak, environnement, législation...). La possibilité de recourir à une aide juridique doit aussi être envisagée.

5.4.1.2. Centre d'entraînement et équipe départementale

La charge de travail du Centre d'entraînement, associée aux très nombreux déplacements de l'équipe départementale correspond aujourd'hui à un temps plein.

5.4.1.3. Soutien aux clubs

En dehors du Centre d'Entraînement Départemental, les clubs accompagnent des athlètes vers le haut niveau en compétition. Il devient urgent que le Comité Départemental de Canoë Kayak de l'Ardèche apporte à ces clubs les compétences d'un entraîneur dont ils ne peuvent disposer à titre individuel.

Cette mission consistera à mettre en place des séances de détection, de perfectionnement sur les sites des clubs et à apporter le soutien aux athlètes sur les compétitions. Ce travail correspond à un ½ temps plein.

5.4.2. Moyens matériels

L'ampleur des tâches administratives liée à la spécificité et à la diversité des actions menées par le Comité entraîne un besoin, de locaux avec matériel de bureautique et de personnel administratif.

6. Financement, récapitulatif

6.1. Terminer l'équipement des locaux des clubs

Lors du 2^{ème} plan, les structures ont été privilégiées au détriment des équipements mobiliers et des aménagements pratiques. Il nous faut impérativement améliorer ces derniers (ventilation des ateliers plastiques, aménagement des vestiaires, des locaux de stockage du matériel individuel ou collectif, etc.)

Club concerné	Maître d'ouvrage	Financement	Coût	Echéance
Vallon Plein Air	Commune	Commune, Département, Région, Etat, Europe	5.000 €	2013
Le Pouzin	Commune	Commune, Département, Région, Etat, Europe	5.000 €	2012

Largentière	Commune	Commune, Département, Région, Etat, Europe	5.000 €	2013
St Germain sur l'Auzon*	VVF	Commune, Département, Région, Etat, Europe	5.000 €	2012
Tournon	Commune	Commune, Département, Région, Etat, Europe	5.000 €	2013
Saint Sauveur de Montagut	Commune	Commune, Département, Région, Etat, Europe	5.000 €	2011
Aubenas + Centre d'Entraînement Départemental	Commune	Commune, Département, Région, Etat, Europe	8.000 €	2011
Total 1			38 000 €	

* Le VVF de Voguë a bénéficié du 2 ème plan de développement du canoë kayak en Ardèche pour s'équiper d'une structure dédiée au canoë kayak.

6.2. Doter de locaux les autres clubs

Club concerné	Maître d'ouvrage	Financement	Coût	Echéance
St Martin d'Ardèche	Commune	Commune, Département, Région, Etat, Europe	200.000 €	2014
Vals	Commune	Commune, Département, Région, Etat, Europe	200.000 €	2015
Les Vans	Commune	Commune, Département, Région, Etat, Europe	200.000 €	2016
Viviers	Commune	Commune, Département, Région, Etat, Europe	200.000 €	2013
Total 2			1 000 000 €	

6.3. Doter les clubs et le comité de moyens de logistique

Club concerné	Matériel	Financement	Coût	Echéance
Annonay	NTIC Véhicule Remorque	Commune, Département, Région, Etat, Europe	1.000€ 20.000€ 1.600€	2012 2012 2013
Aubenas	NTIC Véhicule Remorque	Commune, Département, Région, Etat, Europe	1.000€ 20.000€ 1.600€	2012 2013 2014
Bourg St Andéol	NTIC Véhicule Remorque	Commune, Département, Région, Etat, Europe	1.000€ 20.000€ 1.600 €	2012 2012 2013
Largentière	NTIC Véhicule Remorque	Commune, Département, Région, Etat, Europe	1.000 € 20.000 € 1.600 €	2012 2013 2014
Le Pouzin	NTIC Véhicule Remorque	Commune, Département, Région, Etat, Europe	1.000 € 20.000 € 1.600 €	2012 2012 2013
Eyrieux CK	NTIC Véhicule Remorque	Commune, Département, Région, Etat, Europe	1.000 € 20.000 € 1.600 €	2012 2012 2013
St Martin d'Ardèche	NTIC Véhicule Remorque	Commune, Conseil Général, Région, Etat, Europe	1.000 € 20.000 € 1.600 €	2012 2013 2014
St Germain sur l'Auzon	NTIC Véhicule Remorque	Commune, Département, Région, Etat, Europe	1.000 € 20.000 € 1.600 €	2012 2013 2014
Tournon	NTIC Véhicule Remorque	Commune, Département, Région, Etat, Europe	1.000 € 20.000 € 1.600 €	2013 2013 2014
Vallon Plein Air	NTIC Véhicule Remorque	Commune, Département, Région, Etat, Europe	1.000 € 20.000 € 1.600 €	2013 2014 2015
Vals	NTIC Véhicule Remorque	Commune, Département, Région, Etat, Europe	1.000 € 201000 € 1.600 €	2016 2018 2017
Les Vans	NTIC Véhicule Remorque	Commune, Département, Région, Etat, Europe	1.000 € 20.000 € 1.600 €	2014 2017 2015

Viviers	NTIC Véhicule	Commune, Département, Région, Etat, Europe	1.000 € 20.000 € 1.600 €	2014 2015 2016
Comité	NTIC Véhicule Remorque	Commune, Département, Région, Etat, Europe	1.000 € 20.000 € 1.600 €	2013 2013 2014
Total 3			316 400 €	

6.4. Doter les clubs et le comité de moyens de navigation

Flottille de 12 kayaks monoplaces de mer pour **15.000 €**.

Renouvellement du parc bateau des clubs et « Aide à la flottabilité » des clubs pour **50.000 €**.

Budget global total **55 000 €** par période de 3 ans
(Financement à 50 % par le plan)

Clubs	Matériel	Financement	Coût	Echéance
Tous	Kayaks Gilets Pagaies Casques Jupes	Communes Département FNDS Clubs	55.000€ 55.000€ 55.000€	2012 2013 2014
Total 4			165.000€	

6.5. Bassins de proximité

Bassin	Maître d'ouvrage	Financement	Coût	Echéance
Deûme	Syndicat intercommunal	Pays, Commune, Département, Région, Etat, Europe, CNR	135.000€ (Contrat de Rivière)	2014
La Grange Ecrasée	A définir	Pays, Commune, Département, Région, Etat, Europe,	760.000€	2016
La Riquette	A définir	Pays, Commune, Département, Région, Etat, Europe,	160.000€	2015
Total 5			1 055 000€	

6.6. Signalétique et information

6.6.1. Bassins très fréquentés

Sur ces bassins, il est urgent d'installer ou de normaliser la signalétique :

Bassin	Maître d'ouvrage	Financement	Coût	Echéance
Fontaulière	Communes ou SI	Pays, Communes, Département, Région, Etat, Europe	8.000€	2013
Eyrieux	«	«	8.000€	2012
Beaume et Drobie	«	«	8 000€	2013
Doux	«	«	8 000€	2012
Ardèche (hors réserve)	«	«	8 000€	2012
Ibie	«	«	5 500€	2013
Chassezac	«	«	8 000€	2012
Total 6			53 500 €	

6.6.2. Bassins moins fréquentés

Sur ces bassins, il faudra installer une signalétique dans un second temps :

Bassin	Maître d'ouvrage	Financement	Coût	Echéance
Cance et Deume	Communes ou S.I.	Pays, Communes, Département, Région, Etat, Europe	5 200€	2014
Ouvèze		«	5 200€	2014
Escoutay	Communes Ou S.I.	Pays, Communes, Département, Région, Etat, Europe	5 200€	2015
Payre Ay		«	5 200€	2015
Rhône	CNR	Communes Département, Région, Etat, Europe, EDF, CNR	11 500 €	2012
Total 7			32 300€	

6.7. Equipement des barrages

Le coût de l'aménagement est le plus souvent pris en charge par le propriétaire de l'ouvrage ou dans le cadre des contrats de rivières. Cependant, certains ouvrages n'ont plus d'activité réelle, et c'est dans ce cas de figure que le Plan doit intervenir.

Le problème se pose aussi quand il s'agit de la réfection d'une glissière existante qui ne donne pas satisfaction, comme c'est le cas à Lanas.

Les bassins concernés: Chassezac, Haute Ardèche, Eyrieux, Doux, Basse Ardèche, etc. devront faire l'objet d'études complémentaires permettant de chiffrer ces montants

6.8. Communiquer

Objet	Couverture	Partenaires	Coût	Echéance
Ecran géant	Manifestations sportives, événements populaires ...	Département CDOS CDT CDCK 07	10 000€	2014
Promotion des manifestations	Marathon des gorges	Clubs Département, EDF, CDCK 07, CRCK, FFCK	1 500 € x 7 ans.	Automne
	Journées de l'eau vive		1 500 € x 7 ans.	Printemps
	Autre		1500 € x 7 ans	Printemps
	Coupe de France, coupe du monde de descente Championnat de France de Slalom		23 000€ x 3 manifestations.	Printemps ou Automne 2012 2015 2018
Signalétique d'information, de mise en valeur des parcours	Bassins de l'Ardèche, du Chassezac, du Doux, de l'Eyrieux	Département CDCK 07 Communes SI	85 500€	2012 / 2014
Maîtrise foncière		Département Communes SI	Non chiffré	
Plaquette CDCK 07		Département DDJS EDF	5 500€ x 2 éditions	2012 2015
Plaquette Centre d'Entraînement Départemental		Département DDJS EDF	1 500€ x 2 éditions	2012 2015
Total 8			210 000€	

6.9. Personnel et fonctionnement

◆ **Conseiller technique départemental**

Ses missions sont multiples :

- Conseiller les membres du Conseil d'administration
- Assister et représenter le Président auprès des différentes instances
- Assister et conseiller le responsable du Centre d'Entraînement
- Assister et conseiller les dirigeants et entraîneurs des clubs du département
- Apporter son expertise auprès des partenaires institutionnels et administratifs
- Apporter son expertise auprès des gestionnaires du milieu naturel
- Faire le lien avec les médias

Les instances auprès desquelles il intervient sont nombreuses :

- Comité (bureau, conseil d'administration, Centre d'Entraînement Départemental, équipe départementale, stages, compétitions)
- Conseil d'administration du Comité Régional Rhône Alpes de Canoë Kayak
- Clubs ardéchois (assemblées générales, organisation de manifestations, projets liés aux bassins d'activité...);
- Gestionnaires d'ouvrages hydrauliques (programmation des lâchers d'eau permettant d'organiser des manifestations) et notamment EDF et CNR
- Comité Départemental du Tourisme (plaquettes et manifestations)
- Préfecture (Mission Inter Services de l'Eau)
- Direction Départementale du Territoire (Police de l'Eau)
- Conseil Général (politique sportive et manifestations)
- Comité Départemental Olympique et Club Sport Ardèche
- Professionnels des activités de loisirs nautiques
- CREPS, IUFM, CFPF...
- Gestionnaires de cours d'eau (gestion des parcours, aménagements structurant, manifestations)
- Médias (couverture des manifestations)
- Inspection académique (animation scolaire, UNSS...)
- Gendarmerie Nationale (formation des personnels)

◆ **Responsabilité du Centre d'entraînement Départemental et de l'Equipe Départementale**

Le salarié en charge de cette activité s'est vu proposer un contrat à durée indéterminé sur la base d'un temps plein, et cela depuis le 01 septembre 2003. Ce mode de fonctionnement est possible grâce à la signature de la convention d'objectifs avec le Conseil Général.

◆ **Animateur sportif :**

Le poste précédent sera complété par des missions d'aide à l'animation sportive auprès des clubs, de soutien à l'organisation de compétitions et manifestations et de formation des cadres. Ces missions correspondent à un mi-temps.

Situation actuelle	Temps de travail salarié	Mise en oeuvre	Coût (salaires + charges + fonctionnement)	Temps de travail salarié	Coût annuel
Conseiller technique départemental	100%	2013	50.000	Temps plein	50.000 €

Entraîneur (BE 1)	100%	2012	41.000 €	Temps plein	41.000 €
Animateur sportif BPJEPS CK	50%	2014	15.000 €	50 %	15.000 €
Comité*	0	2012	Bénévolat +13.000 €	80 %	13.000 €
Total 9					119.000 €

*Depuis mars 2004 le comité adhère au Centre de Ressource et d'Information des Bénévoles de l'Ardèche. Celui-ci assure désormais la gestion des feuilles de paye et toutes les formalités administratives liées aux emplois.

7. Récapitulatif financier

Le montant général s'élève à **3.380.300 €** qui est ventilé comme suit:

en k€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total 1	13	10	10					
Total 2			200	200	200	200		
Total 3		66	129.4	31.6	23.2	3.2	21.6	
Total 4		55	55	55				
Total 5			135		160	760		
Total 6		32	21.5					
Total 7		11.5		10.4	10.4			
Total 8		60	30	40	40.5	1.5	1.5	24.5
Total 9	41	41	91	119	119	119	119	119
Total général	54	275.5	671.9	456.5	553.1	1083.7	142.1	143.5